

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze et le huit du mois de juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Etaient présents : JORIOZ Jean Maurice, CHENU Pascal, PELLICIER Guy, USANNAZ Bernard, MORIN Sébastien.

Sauf excusés : BUTHOD Marie Cécile, CLEYRAT Christian, HANRARD Bernard, CHIRAT Yannick

Secrétaire de séance : CHENU Pascal

- 1 - **URBANISME** :

La commune a été informée, à travers les demandes de certificats d'urbanisme envoyées par les notaires concernés, de la mise en vente ou en succession de plusieurs parcelles.

➤ **Certificat Urbanisme DAVID / CHENU** :

La parcelle D 357 qui est en fait un chemin est commune à plusieurs propriétaires. La commune propose d'acquérir ce chemin qui donne accès à plusieurs maisons pour éviter tous problèmes futurs.

➤ **Succession OLIVIER Albert** :

Monsieur OLIVIER Albert était en plus d'une partie de la parcelle D 357, propriétaire de la parcelle D 345 située en zone réservée. La commune propose d'acquérir cette parcelle. Par ailleurs, la parcelle D424 jouxtant une parcelle dont la commune est déjà propriétaire (D423 à l'intérieur d'un virage) et étant située en bord de route, pourrait également être achetée par la commune : cette parcelle, bien que située en zone D, semble en effet trop petite pour être construite compte tenu de la contrainte d'un retrait de 4m par rapport à la limite de propriété imposé par le P.O.S. En revanche, elle peut avoir une utilité publique liée à son emplacement.

➤ **SUZAN Césarine** : déclaration de travaux pour ravalement de façades : avis favorable de la DDT et du Conseil Municipal.

➤ **BERARD BERGERY Eric : (Chalet d'alpage)** : déclaration de travaux pour bardages : avis favorable de la commission des sites et du Conseil Municipal.

- **2 - DELIBERATIONS :**

➤ **Renouvellement Bail AUDRIEU :**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que l'appartement aménagé au 1^{er} étage du bâtiment de l'école communale est normalement réservé à l'institutrice.

Toutefois, l'institutrice nommée pour l'année scolaire en cours et celle de 2011/2012 ne souhaite pas occuper ce logement

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide donc de mettre cet appartement en location et d'établir un bail à titre précaire sur lequel sera mentionné qu'il s'agit d'un appartement réservé à l'institutrice et que les locataires sont tenus de le libérer en cas de besoin.
- fixe le montant du loyer à 321.72 euros par mois + les charges,
- décide que le montant du loyer sera versé mensuellement à la caisse du Receveur Municipal
- autorise Madame Le Maire à signer le bail de location.

➤ **Renouvellement Bail VALLET Carole :**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de l'appartement occupé par Melle Carole VALLET depuis le 1^{er} août 2005 arrive à expiration et que son renouvellement s'impose ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- charge Madame Le Maire de signer le renouvellement de bail de location à effet du 1^{er} août 2011.
- fixe le montant du loyer à 399.22 euros par mois + les charges,
- décide que le montant du loyer sera versé mensuellement à la caisse du Receveur Municipal.

➤ **Demande subvention enfouissement réseaux (route bas du village) :**

Madame le Maire expose au conseil Municipal qu'il est souhaitable de demander une subvention pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public) dans la partie restante du bas du village.

Dans le cadre des travaux envisagés nous avons demandé l'attache de Monsieur PUY de TDL pour l'élaboration du cahier des charges et la réalisation du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, du SDES et de convention auprès de France Télécom.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame La Maire à faire les demandes de subvention relatives à ce projet, ainsi que celle de convention.
- Donne pouvoir à Madame La Maire pour signer les documents y afférents.

➤ **Demande de Subvention Agence de l'Eau & Conseil Général et Attribution du marché « Schéma Directeur en Eau Potable » :**

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité pour la Commune, d'engager une étude de Schéma Directeur de l'Alimentation en eau Potable.

Ce type d'opération est subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et le Conseil Général de la Savoie.

Des devis de maîtrise d'œuvre ont été demandés à des entreprises spécialisées dans ce type de documents.

Le coût de l'étude est estimé à 10 187.00 € H.T. par le cabinet S.C.E.R.C.L.

Où cet exposé et après en voir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend l'engagement** de conduire à son terme, l'étude du schéma directeur de l'alimentation en eau potable,
- **Sollicite** le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Savoie,
- **Sollicite** l'autorisation de commencer l'étude par anticipation sans perdre le bénéfice d'une éventuelle subvention,
- **Donne mission** à la Société SCERCL d'Albertville (73) de réaliser l'opération,
- **Donne tous pouvoirs** à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires relatifs à l'opération.

➤ **Demande de mise en non valeur pour un titre de « Savoie Electronique » :**

Madame La Maire expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur le titre sur l'état proposé par Mme DURAND Rachel Trésorière Principal d'AIME,

Il s'agit principalement :

- du créancier : « Savoie Electronique » dont le recouvrement n'est pas possible (liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif).

Le montant global de l'admission en non-valeur est de 103.07€ TTC.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus. .

➤ **Rapport Eau & Assainissement 2010 :**

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article 73 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Madame La Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de l'année 2010.

3 – DIVERS :

➤ **Travaux derrière l'Auberge :**

Les travaux sont terminés en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux. Des camions de « fraisas » (enrobé concassé) vont arriver prochainement pour recouvrir le chemin et achever le chantier.

L'entreprise PERRIERE a également fait le terrassement pour l'emplacement des panneaux solaires à l'Auberge.

Madame Le Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
Pascal CHENU.